



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 745

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de réaliser trois clichés lors des mammographies de dépistage du cancer du sein. Aujourd'hui, seulement deux clichés sont réalisés, ce qui rend l'examen incomplet car il faudrait un cliché des deux côtés et un autre de face. Si l'on veut véritablement lutter contre le cancer du sein par une ambitieuse politique de dépistage, il apparaît nécessaire de réaliser les examens dans leur totalité. Il lui demande donc ce qu'elle compte faire sur ce sujet.

Texte de la réponse

En France, le programme de dépistage organisé du cancer du sein est conforme aux recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute autorité de santé ainsi qu'aux recommandations internationales. Ce programme a été conçu pour proposer aux femmes une mammographie de dépistage de qualité. Afin d'inciter les femmes à y participer, le ministère chargé de la santé a profondément modifié le programme national de 2000, pour y intégrer des modalités pratiques plus adaptées aux attentes des femmes françaises. Le nombre de clichés recommandé est de deux (face et oblique externe). Cependant, le radiologue peut réaliser des clichés complémentaires s'ils lui paraissent nécessaires. Ce sont ces modalités qui ont été généralisées sur tout le territoire national depuis le premier trimestre 2004. Depuis le début de l'année 2008, le dispositif a été complété par l'autorisation de l'utilisation de la technologie numérique pour les mammographies réalisées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 745

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4897

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4711